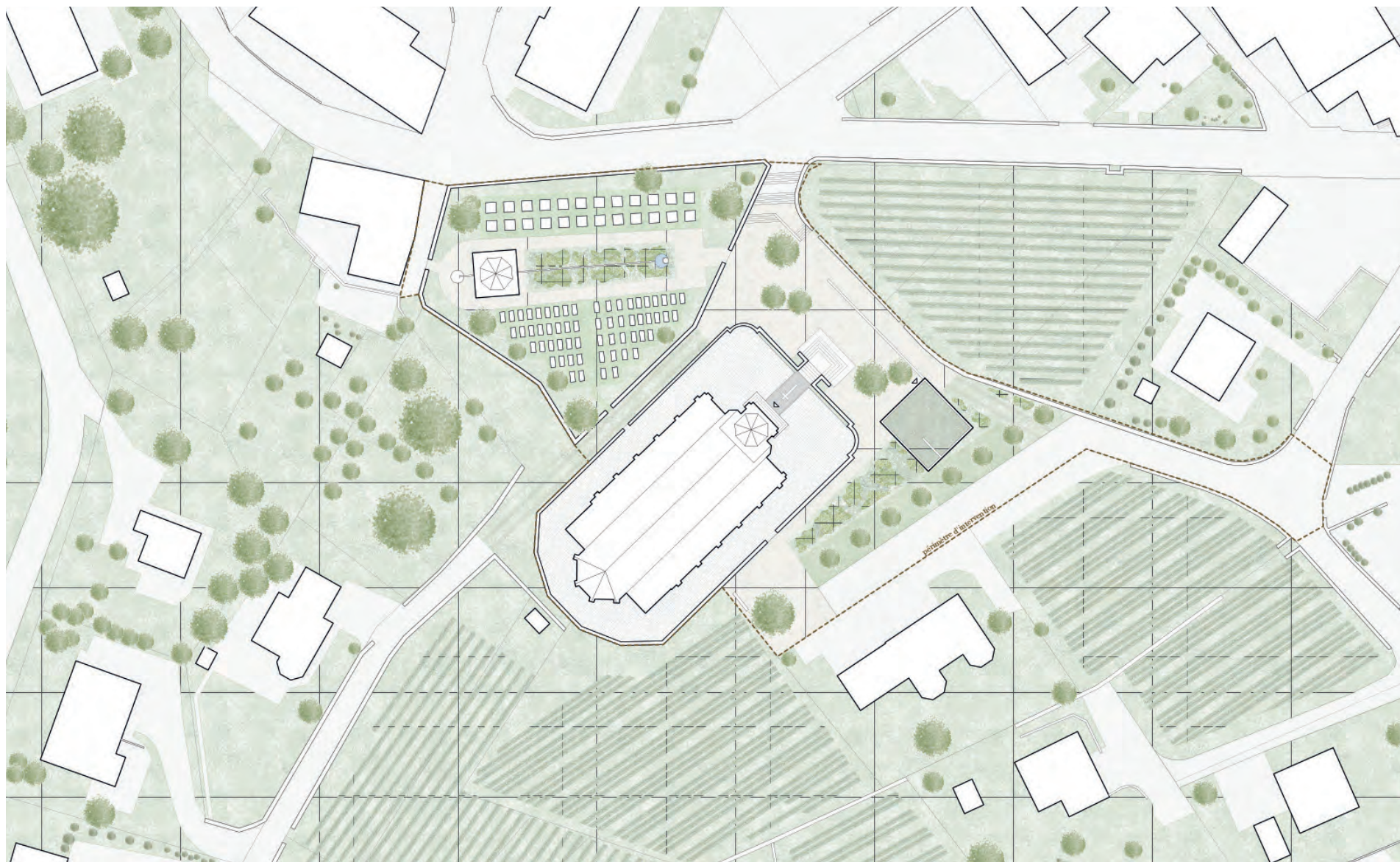


CONCOURS DE PROJETS
**REAMENAGEMENT DE L'ESPACE
DES DEUX CLOCHERS A VIONNAZ**

RAPPORT DU JURY – SEPTEMBRE 2024





CONCOURS DE PROJETS REAMENAGEMENT DE L'ESPACE DES DEUX CLOCHERS A VIONNAZ

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Vionnaz, mandataire et Maître d'ouvrage, en collaboration avec le canton par le Service immobilier et patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE

Le cimetière Communal de Vionnaz arrive, depuis quelques années, à saturation au niveau de la place disponible dans les deux columbariums situés en son centre. Une solution ponctuelle paraissant peu cohérente, le Conseil Communal de Vionnaz a la volonté de procéder à un aménagement harmonieux et réfléchi de l'entier de ce site particulier, permettant de lier ces différents espaces malheureusement aujourd'hui relativement isolés malgré leur proximité.

L'intégration des deux clochers existants sur ce site est un point essentiel que le Conseil Communal souhaite mettre en avant, afin de rappeler l'histoire chargée de ce lieu.

L'Espace des deux Clochers se compose des éléments suivants :

- Le cimetière communal de Vionnaz, comprenant un ancien Clocher-porche, daté de 1581, et inscrit au patrimoine protégé cantonal (A).
- L'Eglise néo-gothique de 1902, restaurée en 1967, ponctuant le site par son volume et sa position dominante (B). Son parvis se compose d'un espace englobant l'entier du pourtour de l'église, et d'un accès en contre-bas par un escalier de type pyramidal (D).
- Deux routes permettent l'accès au site. Le Chemin des Deux Clochers donne également accès à 4 habitations situées à l'amont du site.
- Un parking de 23 places adjacent à l'église, dont deux réservées aux handicapés (C).
- Le fonctionnement global du site est aujourd'hui relativement peu optimisé, la crypte se situe dans un bâtiment à une centaine de mètres du cimetière, rendant les cérémonies et l'utilisation de l'espace plus compliqués. Une vision globale intégrant les différents éléments cités ci-dessus est souhaitée.

INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Les objectifs principaux attendus, relevés par un groupe de travail constitué en 2023 par la Commune de Vionnaz, sont les suivants :

2.3.1 Valorisation du site et de sa valeur patrimoniale

- Une mise en valeur globale du site est souhaitée, comprenant une réflexion approfondie sur les aménagements extérieurs historiques qui sont des éléments indissociables de l'église datant de 1902 et du vieux clocher érigé en 1581 (classé d'importance cantonale).
- Le Service Immobilier et Patrimoine (SIP) encourage à retrouver une typologie de jardin mettant en avant l'esplanade de l'église et son accès.
- La préservation du dispositif actuel des murets en pierre naturelle est demandée, bien que des ouvertures pourraient être envisagées afin d'améliorer les liaisons entre les différentes zones du site.
- La rénovation des escaliers menant à l'esplanade est également préconisée par le SIP. Aucune structure ne pourra être directement apposée aux différents objets historiques présents sur le site.
- Le Chemin des Deux Clochers est répertorié dans l'inventaire des voies historiques (IVS d'importance régionale). Cette voie doit être préservée. Elle donne l'accès à 4 habitations situées en amont du site.
- La création d'un accès direct, ainsi que d'une continuité entre l'église et le cimetière, est attendue. En effet, ces deux éléments sont pour le moment distincts et séparés de manière nette par le Chemin des Deux Clochers et les deux murets qui le délimitent.
- La condamnation de l'accès véhicule du Chemin des Deux Clochers sur la route cantonale, au Nord du site, et sa déviation complète par le Chemin des Vignes d'en Haut. Un accès piétonnier sera par contre conservé.
- Une végétalisation du site est souhaitée, en veillant à sa bonne intégration avec le paysage alentour. L'intégration de zones d'assises / ombragées, actuellement non existante sur l'entier du périmètre.

- Un parking, comprenant 10 à 15 places dont deux places handicapés sera intégré au site.
- La possibilité d'échelonner les travaux entre la partie « cimetière » et le reste du site. L'urgence première étant l'agrandissement du nombre de places disponibles dans le cimetière, ainsi que l'optimisation de l'utilisation de ce dernier, les travaux sur le cimetière seront sans doute effectués avant le reste du site.

2.3.2 Construction d'une crypte et WC

- L'implantation d'une crypte sur le site pouvant accueillir deux places (2 catafalques réfrigérés)
- Aménagement d'un hall d'entrée et intégration d'un sanitaire PMR.
- Un espace pour le stationnement d'un véhicule funéraire à proximité de la future crypte et du cimetière est nécessaire.

2.3.3 Réorganisation du cimetière

Espace général

La Commune de Vionnaz souhaite donner un maximum de liberté aux bureaux invités pour le réaménagement du cimetière. Les éléments suivants peuvent donc être supprimés, réaménagés, conservés ou re-imaginés selon les besoins du futur projet :

- Accès piétons et allées de circulation
- Bordures et zones en graviers
- Espaces verts
- Arbres et buissons
- Revêtements de sol

Un espace de recueil, accueillant et convivial est souhaité, agrémenté de zones ombragées et de possibilité d'assises sur le site.

La Commune de Vionnaz souhaiterait la création d'un « espace d'eau », permettant non seulement l'arrosage des tombes et espaces fleuris, mais apportant aussi une plus-value esthétique, mettant en valeur le site et rappelant la part importante de l'eau dans l'histoire de la Commune de Vionnaz.

Tombes

Selon le plan des tombes existantes, seule les tombes incluent dans le périmètre concerné doivent être conservées, ces dernières ayant toutes été établies il y a moins de 25 ans. Les tombes encore affectées en dehors du périmètre en question (en bleu sur le plan, soit 14 au total) devront être relocalisées dans le cas où un nouvel aménagement nécessiterait leur suppression.

Un total d'environ 60 tombes est souhaité sur l'entier du site, ce chiffre comprend les tombes existantes conservées ainsi que relocalisées. La dimension souhaitée pour chacune des tombes est de 100 par 200cm.

Columbarium

La capacité des columbariums est aujourd'hui insuffisante, une augmentation de la capacité à 250 urnes est souhaitée. La taille des niches permettant d'accueillir les urnes, leurs emplacements, ainsi que le nombre d'urnes possibles par niches est laissé libre. (une à trois urnes par niche)

La Commune ne souhaite pas conserver les columbariums existants, une totale liberté est laissée quant aux propositions qui pourraient être effectuées, que ce soit sur leurs emplacements, tailles ou fonctionnements. La possibilité de construire le columbarium par étapes successives en fonction des besoins serait un plus.

Jardin des souvenirs

L'implantation d'un jardin des souvenirs est souhaitée sur le site. Une totale liberté est laissée quant à son emplacement, sa taille ainsi que son intégration au site.

En finalité, une intégration harmonieuse est attendue entre tous les éléments cités ci-dessus dans le site existant, prenant en compte le souhait de la Commune de Vionnaz de voir ce cimetière transformé par une vision nouvelle et moderne du fonctionnement de ce genre de site.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b; 3.3 et 8 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 6 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon l'art. 12 alinéa bis de l'AIMP du 25 novembre 1994 (état 01.07.2010) et l'art. 11 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (état 01.01.2012).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

ARCHITECTES INVITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse à des groupes formés obligatoirement d'un-e architecte responsable du groupe et d'un-e architecte paysagiste. Les 7 bureaux suivants ont été invités :

- O&C architectes SA, Monthey
- Alberto Alberti SA, Monthey
- GayMenzel sàrl architectes, Monthey
- Bonnard+Woeffray, Monthey
- dvarchitectes & associés SA, Sion
- Fournier Maccagnan architectes, Bex
- BFN Architectes, Martigny

Les architectes invité-es doivent vérifier qu'ils/elles ne se trouvent pas dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. (indépendance avec les membres du jury)

Les architectes doivent être inscrit-e-s sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômé-e-s d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrit-e-s au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste

permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les collaborateur-ric-e-s occasionnel-le-s engagé-e-s pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de la remise du projet.

L'engagement du Maître de l'ouvrage sur l'attribution d'un mandat ultérieur à la suite du concours concerne les prestations d'architecte et d'architecte-paysagiste.

Le Service immobilier et patrimoine en collaboration avec la commune de Vionnaz a rédigé le présent programme-règlement et réuni les documents annexes.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les infrastructures existantes.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Traitement paysagé, dialogue et intégration à la nature environnante
- Economie et durabilité générale du projet.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 26 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 22 mai 2024.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, chef du SIP

Membres non-professionnels. :

M^{me} Valérie Bressoud Guérin Présidente de la commune de Vionnaz
M. Yoann Schmid Conseiller communal
M. Jean-Luc Delsest Président du Conseil de gestion de la paroisse

Membres professionnels :

M. Simon Bailly Architecte-paysagiste HEPIA, Lausanne
M. Jean-Pascal Moret Architecte EPF-SIA, Sion
M^{me} Catia Neto Architecte-paysagiste au SIP

Suppléants non-professionnels :

M. Lucien Veuthey Commissaire Aménagement du Territoire Vionnaz
M. Emmanuel Aubert Commissaire Aménagement du Territoire Vionnaz
M. Philippe Guérin Membre du Conseil de gestion de la paroisse

Suppléants professionnels :

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte au SIP

Experts :

M. Alexandre Derivaz Responsable du Service Technique Vionnaz
M. Erik Bonerfält Architecte des monuments historiques, SIP,
section patrimoine

M. Lucien Veuthey est absent, il n'a pas participé au jugement

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service de l'immobilier et patrimoine en date du 21 août 2024. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

7 équipes se sont inscrites au concours, 7 projets ont été retournés dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition, sauf le projet N°02

Respect des prescriptions

Tous les projets préservent les murets en pierre naturelle, sauf le projet N°06

Aucun projet ne se lie aux objets historiques du site, sauf le projet n°6 qui plante la crypte sous le parvis.

Tous les projets préservent le chemin des Deux Clochers.

Tous les projets proposent un accès piétonnier entre la route cantonale et le Chemin des Deux Clochers, sauf le projet N°07 qui maintien un accès véhicule.

Tous les projets conservent des tombes de -25ans dans le périmètre concerné. Le projet N°01 fait une proposition à long terme qui modifie l'implantation des tombes dans le périmètre dès 2055.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets ci-après.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Les calculs du cube SIA et les surfaces brutes de plancher n'ont pas été vérifiés, si ces valeurs devaient être un élément déterminant de décision, elles pourraient faire l'objet d'une vérification lors du jugement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le jeudi 19 septembre 2024.

ANALYSE DU SITE

Situé en amont du village de Vionnaz sur un cône de déjection, le site jouit d'une agréable situation avec un beau dégagement visuel sur le grand paysage de la vallée du Rhône. Au fil des ans et des interventions le site a perdu les qualités offertes par les aménagements d'origines du cimetière et de l'église avec son parvis.

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Lors de la visite des lieux, le jury a relevé la qualité paysagère du site. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des concurrents. Il relève que les 7 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue les 7 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 7 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°02 PASSAGES débordé du périmètre
- N°06 KAZIMODO démolition murets en pierre et implantation de la crypte sous parvis de l'église

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation générale. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°03 LA BEAUTÉ DU RESTE
- N°04 LES JARDINS D'ARMIDE
- N°07 FLOS CAMPI

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs utilisateurs ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'architecte paysagiste. Il a étudié en particulier l'implantation de la crypte et son rapport proposé avec le site bâti et naturel. La qualité des espaces extérieurs. Le fonctionnement général du projet. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les contraintes de la réalisation des travaux, pendant laquelle le cimetière et l'église doivent rester en exploitation. Le jury s'est rendu sur le site pour évaluer in situ les projets sélectionnés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°02 PASSAGES

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le Jury dispose d'une somme globale de Fr. 50'000.- TTC pour attribuer des prix et des mentions.

Cette somme est destinée à l'attribution des prix et des mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'art. 17.3 du Règlement SIA 142. De ce montant, 40% au maximum peuvent être attribués à des mentions. La somme attribuée aux éventuelles mentions est comprise dans le montant ci-dessus.

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°05	LA FLEUR A TROIS PÉTALES	16'000.-	TTC
-------------	--------------------------	----------	-----

2^e rang / 1^{ère} mention

Projet N°06	KAZIMODO	14'000.-	TTC
-------------	----------	----------	-----

3^e rang / 2^e prix

Projet N°01	BRISE DE PENTE	8'000.-	TTC
-------------	----------------	---------	-----

Une rémunération de 3'000.- TTC est attribuée à chacun des quatre projets non primés.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont permis de comparer des choix en termes d'implantation, de propositions paysagères et de relations aux aménagements existants de manière à offrir un site cohérent et harmonieux.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°05 « La fleur à trois pétales » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Le jury salue la clarté de l'organisation générale du site qui découle des propositions du projet. Une attention majeure est portée sur le nouveau volume de la crypte. Le reste des interventions proposées sont calmes et limitées laissant présager une grande qualité d'usage des différents lieux projetés.

Conformément à l'art. 23 et 27.1 b) du règlement SIA 142, ainsi que l'art.1.15 du règlement-programme du concours, le Maître de l'ouvrage entend confier au groupement auteur du projet N°05 « la fleur à trois pétales » le mandat d'étude et de réalisation de son projet. Aussi bien les prestations d'architecte et d'architecte-paysagiste.

EXPOSITION

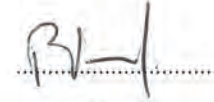
Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **jeudi 24 octobre 2024 à 18h00 à l'église de Vionnaz.**

Les projets y seront exposés jusqu'au jeudi 31 octobre 2024, week-end compris, entrée libre de 17h00 à 19h00, sauf en cas de cérémonie religieuse.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet :
n° 5, devise " La fleur à 3 pétales "
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Vionnaz, le 19 septembre 2024

Philippe Venetz



Valérie Bressoud Guérin



Yoann Schmid



Jean-Luc Delseth



Simon Bailly



Jean-Pascal Moret



Catia Neto



Lucien Veuthey

absent

Emmanuel Aubert



Philippe Guérin



Christophe Lugon-Moulin



Alexandre Derivaz



Erik Bonerfält



PROJETS PRIMÉS

N°05 LA FLEUR A TROIS PÉTALES

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

DVARCHITECTES & ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Glenn Cotter, Julien Praz, Lucas Balet, Aude Etique, Morgane Vannay,
Gabriela De Pellegrini, Erika Metroz, Alan Zen Ruffinen

SÉBASTIEN STUDER, SAVIÈSE

Collaborateurs :

Sébastien Studer

Le projet propose de redéfinir la place de l'église par l'ajout, dans sa partie Sud-Est, d'un nouveau volume accueillant la crypte. Cette esplanade, lieu de référence du site, met en contact autant le parvis de l'église, que l'accès au cimetière et l'entrée de la nouvelle crypte, tout en offrant une vue dégagée sur le grand paysage.

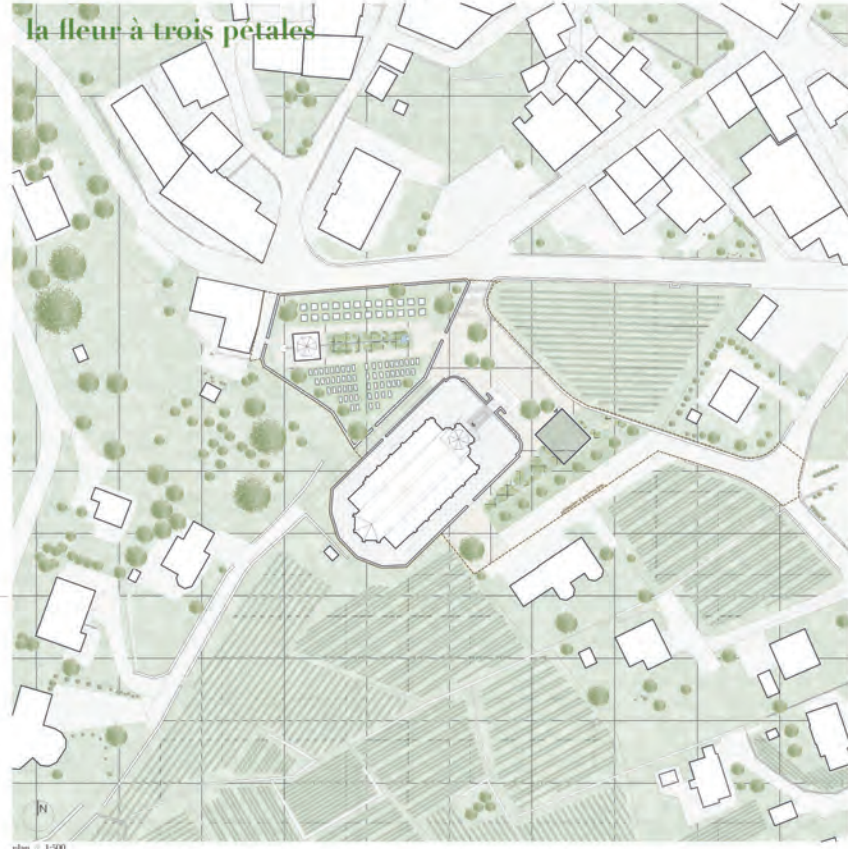
Le volume de la crypte se différencie par sa matérialisation contemporaine de l'environnement historique du site. Son travail volumétrique assumé tend à établir un dialogue avec l'existant, le clocher et l'église avec son parvis. La précision de son implantation et de ses dimensions définitives devra être réglée avec une grande attention pour que l'équilibre volumétrique du nouvel ensemble conserve ses qualités. Le plan de cette nouvelle crypte est simple et fonctionnel et l'atmosphère intérieure offre de belles qualités.

La position du nouveau volume, à l'entrée du site, permet de séparer clairement la zone véhicules des espaces dévolus aux piétons. Le parking intégré dans une zone verte renforce cette séparation et permet de limiter au maximum l'impact de l'espace dévolu aux véhicules. La place « des Au revoir », rotule de distribution dans la partie supérieure du parking, articule simplement les distributions, bien que sa dimension puisse être légèrement réduite.

L'aménagement du cimetière permet, par sa réorganisation, de disposer les fonctions avec simplicité. Le jardin du souvenir et sa promenade périphérique, unifie l'ensemble avec finesse tout en renforçant le rôle du clocher de 1581.

Le nouveau revêtement proposé (« uniforme à grains sélectionnés de teinte claire et perméable »), en particulier sur les espaces de la place d'accueil, devra répondre aux exigences de fonctionnement du site. La végétation arborée, tant sur la place d'accueil que dans le cimetière, devra être précisée, complétée et diversifiée, afin d'apporter de la fraîcheur et de renforcer la convivialité.

Une attention majeure est mise sur le nouveau volume de la crypte. Le reste des interventions proposées sont calmes et limitées laissant présager une grande qualité d'usage des différents lieux projetés. Le jury salue la clarté de l'organisation générale du site qui découle des propositions.



plan @ 1:500

Concept Général

Le réaménagement proposé vise à réorganiser le site par la création d'une place d'accueil située au pied de l'esplanade de l'église, qui servira de point de référence pour l'ensemble du complexe religieux. Cette place agit comme liant naturel entre le cimetière, l'église et la crypte. La crypte est implantée à l'Est de manière à contrôler la place, tout en dissimulant le parking public végétalisé à l'arrière. Cette implantation et les aménagements associés répondent de manière simple aux besoins du site, notamment en séparant clairement le flux des véhicules riverains de l'esplanade publique. Cette approche permet de créer un espace paisible et soigné depuis lequel il est possible d'accueillir et de distribuer les visiteurs à travers les différents lieux de culte. D'un point de vue paysager, le projet propose une mise en valeur du patrimoine de l'espace des Deux Clochers par le retrait de la vaste surface d'enrobé inclinée. De nouveaux espaces plats et arborés s'y interconnectent avec un revêtement uniforme à grains sélectionnés de teinte claire et perméables.



Concevoir de projet pour le réaménagement de l'Espace des deux Clochers



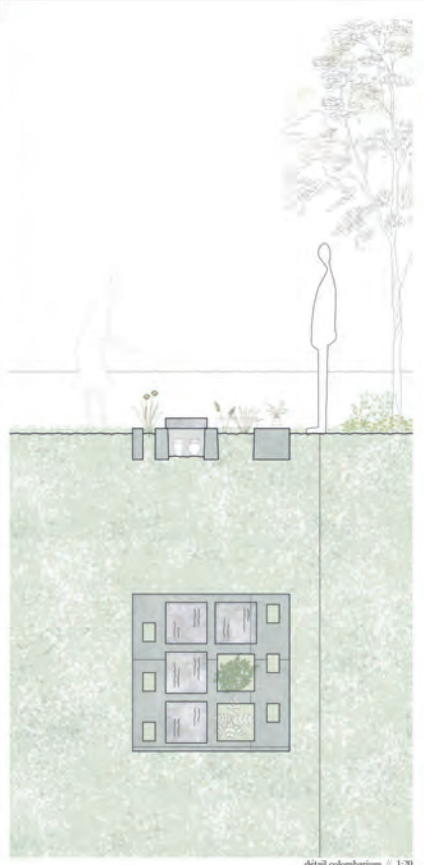
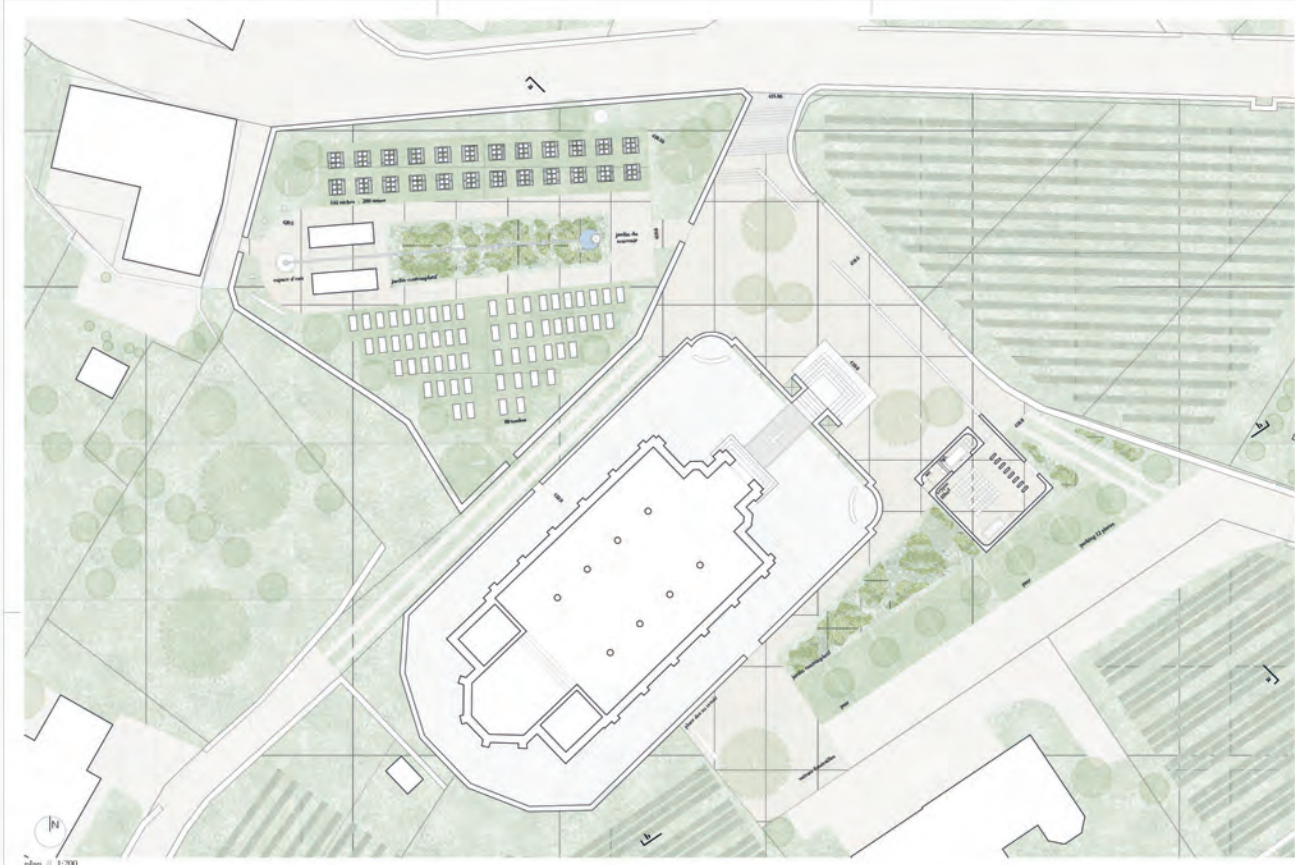
Le Cimetière et le Jardin du souvenir

À l'intérieur du cimetière, une intervention plus indépendante préserve le caractère intime de l'enceinte. La centralité du clocher est accentuée par le réalignement de l'entrée principale sur son axe et à niveau. Un jardin contemplatif et une mise en scène ritualisée de l'eau mettent en valeur le cœur du cimetière, tandis qu'une végétalisation plus spontanée souligne son caractère d'arrière. De part et d'autre de ce jardin se trouvent les 60 tombes individuelles et les 144 niches enterrées, offrant une réinterprétation moderne du système d'ensevelissement traditionnel avec une capacité d'accueil de 288 urnes.

Le jardin du souvenir se présente sous la forme d'une œuvre artistique, agissant comme symbole et offrant la possibilité de faire du séjourné des cendres une cérémonie à part entière. Il est matérialisé par une stèle située à l'entrée du cimetière. Les cendres sont déposées à l'intérieur de ce totem, créant un moment de recueillement unique et solennel.

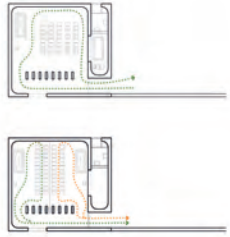


N°05 LA FLEUR A TROIS PETALES



La Crypte et les Aménagements Extérieurs

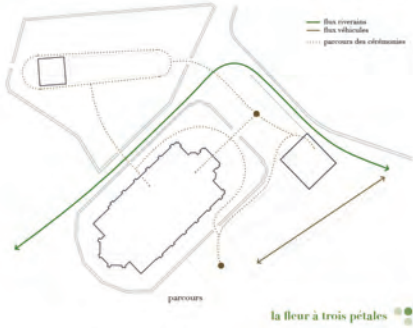
La crypte, réalisée en béton pié, se présente comme un objet distinct, sculpté sur le site. Sa géométrie, dictée par les espaces intérieurs, la distingue dans un environnement chargé d'histoire et marqué par la présence de l'église et du vieux clocher. Elle est composée d'un espace de recueil divisible, d'un espace de stockage accueillant le second catafalque et d'un soc public. Les aménagements dérivant de la crypte, également en pié, unifient visuellement l'esplanade, créant ainsi une cohérence entre les différents éléments. Cette intervention réinterprète de manière contemporaine les murs en pierre sèche abondamment présents sur le site tout en respectant la valeur historique de l'ensemble. Quelques arbres fruitiers créent au sein de l'esplanade des zones ombragées permettant la filiation et la requalification de l'espace monumental.



utilisations crypte

Le Parking et la Place des Au revoir

Au Sud-Est du site, le parking végétalisé et enherbé marque un front vert et une entrée dans le site religieux. Un second jardin contemplatif contribue à marquer cette frontière et accompagne les visiteurs jusqu'à dans le complexe. Surplombant ces éléments et situé aux portes de l'esplanade de l'église, la Place des Au revoir offre aux familles une occasion d'effectuer un dernier Adieu à leur proche après une cérémonie. Un arceau de justice, symbole d'espoir et de renouveau, complète l'aménagement très épuré de la place.



Concours de projet pour le réaménagement de l'Espace des deux Clochers



N°05 LA FLEUR A TROIS PETALES

N°06 KAZIMODO

2^E RANG / 1^{ÈRE} MENTION

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Bénédicte Jordan, Guillaume Planchamp, Matteo Schümann

FORSTER PAYSAGES SA, PRILLY

Collaborateurs :

Jan Forster, Simon Cerf-Carpentier, Florentin Schneider

La crypte proposée se situe sous le parvis de l'église, dans l'interstice entre l'embranchement du clocher et le mur d'enceinte du parvis. La proposition offre l'avantage de ne pas surcharger le site avec un nouveau volume et évite les dialogues ou confrontations entre l'existant et le nouveau programme. Cette nouvelle crypte trouve naturellement sa position dans le site et participe à clarifier les circulations et les différentes zones de l'esplanade. Malheureusement, ce projet porte en lui les défauts inhérents à ses qualités, induisant une intervention jugée trop importante dans ce contexte protégé laissant présager une réalisation complexe et un coût d'investissement beaucoup plus conséquent que les autres propositions. L'atmosphère proposée dans la crypte, sa spatialité en lien avec sa structure et le travail de lumière montre une grande sensibilité pour ce lieu.

L'organisation du parking à l'entrée du site, permet de séparer naturellement les espaces dévolus aux piétons des espaces pour les véhicules. La proposition de dévier l'accès à la partie supérieure du site depuis la route cantonale, en-dessus du cimetière, ne paraît pas nécessaire. Le transit véhicules, très ponctuel sur le parvis de l'église au vu de la faible fréquence est acceptable.

L'organisation du cimetière pour la zone des tombes et du jardin du souvenir propose, avec beaucoup de finesse et peu de moyens, une réminiscence de l'histoire du lieu appropriable par les utilisateurs. A l'opposé, la zone des colombariums paraît trop rigide, sérielle et se lie difficilement avec les autres aménagements proposés. Le prolongement du marquage de l'axe de l'ancienne église, jusqu'à l'extérieur du cimetière, paraît un peu trop maniéré et ne semble pas nécessaire.

Les alignements de grands cyprès renforcent le caractère monumental et l'identité spirituelle du lieu. Leur forte présence participe à son unité. Le choix de cette essence méditerranéenne très marquée et très architecturée interroge cependant au regard du contexte viticole et de l'écrin montagnard du site.



CONTEXTE

L'espace des deux clochers dégage un périmètre de lieu certain, dans sa position dominante, ouvert sur le paysage du Chablais, entouré et cadré de murs de pierre. Le projet de réaménagement marque les caractéristiques fortes du lieu pour une mise en valeur du site par des interventions précises.

Le clocher métré aux quatre maisons, à l'ouest du site, est réhabilité par l'aménagement du chemin existant sur la parcelle 420, impliquant son élargissement par déplacement du mur Sud-Ouest du cimetière, en arrière du clocher. Le déplacement du mur, soit le démontage et le remontage de pierres à l'identique, offre l'avantage de supprimer toute circulation sur la place devant l'église et sur la voie historique ancienne, pour l'organisation de fêtes ou cérémonies religieuses, sans nuisances.

Le parking est maintenu à l'entrée du site. Le redimensionnement du parking permet d'aménager une seule ligne de places, sous ombrage, en contiguïté aux parcelles voisines, pour une définition précise de l'espace public vis-à-vis de la descente privée des maisons. L'espace gagné sur le parking profite à une frange végétalisée au pied du mur de l'église, isolant l'espace de l'église du parking. L'accès latéral PMR est maintenu.

PLANIFICATION ARCHITECTURALE

Le parvis, au bas du grand escalier de l'esplanade de l'église, s'étend jusqu'au mur de vignes avais, selon sa pente naturelle. Par un travail de la topographie, légèrement relevée, au droit du nouvel emmarchement donnant accès au Chemin des Deux Clochers, le parvis s'étend jusqu'à l'entrée du cimetière élargi, pour une liaison de plain-pied. Il reçoit un pavage en pierre naturelle de la tonalité des murs. Une rangée de cyprès souligne le bord du parvis apportant un ombrage accueillant aux bancs disposés entre les arbres blancs. Cet alignement de cyprès renforce le caractère monumental du site, et articule le panorama, faisant de l'église, du clocher et du cimetière un marqueur dans le "grand" paysage.

La nouvelle crypte est placée sous l'esplanade de l'église. Sa position souterraine fait référence à sa définition éponymique. Son implantation dans le site respecte spatialement les trois étapes du rite funéraire: l'exposition du corps, la cérémonie et l'inhumation, ou le dépôt des cendres. Le mur en pierre de l'esplanade est percé ponctuellement. Un parti de béton mi ouvert signale l'entrée du caveau, qui se dépose en une nef sobre, en béton teinté, équilibrée en son extrémité d'un jour zénithal. Deux piliers qualifient la position des deux catafalques.

AMENAGEMENT

Le cimetière, centré de ses murs, est réaménagé en un lieu de paix, un espace végétalisé qui accompagne le renouvellement au sein d'un parc. Le tracé de l'ancienne église définit l'axe du clocher, il accueille en son centre le jardin du souvenir, accompagné d'un parcours d'eau. Les columbariums, mêlés entre le rythme d'un second alignement de cyprès, forment un filtre vis-à-vis de la route, en contébas. Les nouvelles tombes sont disposées par petits groupes sur la partie supérieure du cimetière, sous les arbres plantés librement. Le sol est en grande partie végétalisé.

Ben que dans la cible budgétaire annoncée, l'aménagement pourra se réaliser par étapes: en premier temps, l'ajustement du cimetière et le détournement de la route, puis la réorganisation du parvis, et au final la réalisation de la crypte et la pose des et les plantations sur le parvis et le pourtour de l'église.

De loin, le village de Viornaz se signale par ses deux clochers. Bienôt l'espace des deux clochers affichera son nouvel aménagement par la présence des cyprès qui unifient l'espace et lui confèrent une belle identité.

MOBILITE/ACCES



PLANIFICATION



MUR MÉTRÉ



CIMETIÈRE VÉGÉTALISÉ



JARDIN DU SOUVENIR, PARCOURS D'EAU



PLAN AMENAGEMENT EXTERIEUR 1/200



PRINCIPE DE VEGETATION



- CYPRES COMMUN (CYPRESSUS SEMPERVIRENS)
- CYPRES COMMUN EXISTANT
- CHENIER (PRUNUS MAACKII)
- CHENE FASTOIE (QUERCUS ROBUR 'MAGNAMA')
- FICUS (FICUS CARICA)
- CHENE VERT (QUERCUS ILEX)

CHENE VERT



CHENE FASTOIE



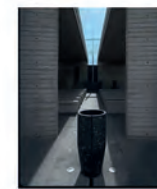
CHENIER



FICUS

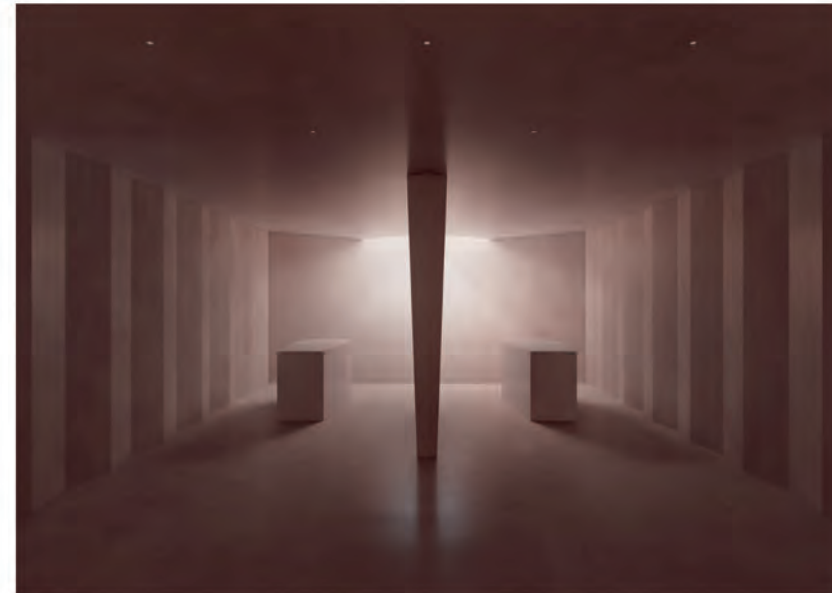
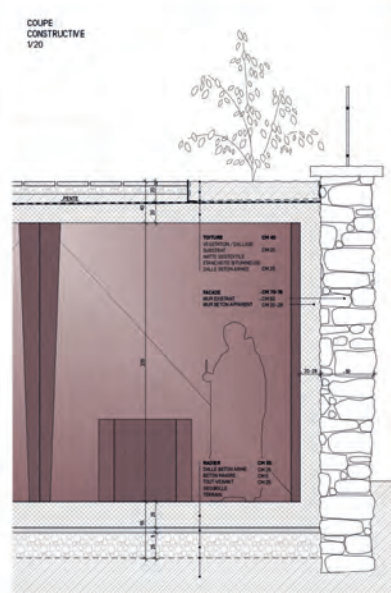


JARDIN DES SOUVENIRS



COLONNADUM





N°01 BRISE DE PENTE

3^E RANG / 2^E PRIX

GAYMENZEL SARL, MONTHEY

Collaborateurs :

Catherine Gay Menzel, Götz Menzel, Vincent Fourel, George-Etienne Adam

ATELIER ADR SA, GENEVE

Collaborateurs :

Pierre Brossard, Simon Wust, Lothaire Creppy

Le projet présenté localise la nouvelle crypte dans la partie supérieure du parking actuel et propose un nouveau dialogue avec l'église et le clocher. Le parcours projeté amenant à la crypte offre de très belles qualités. Cet espace, fortement végétalisé, un jardin, forme un seuil entre la zone véhicules et la crypte et séquence de manière pertinente les circulations, tout en offrant une atmosphère concordante avec la fonction du bâtiment. Le jury regrette que les concurrents ne résolvent pas de manière plus adéquate le nombre de places de stationnement qui, lors de cérémonies, péjore la qualité de l'esplanade projetée.

La crypte proposée offre une relation intérieur - extérieur saisissante, mettant en contact l'environnement proche et s'opposant à la relation au grand paysage omniprésente sur cette esplanade. Bien que le jury relève la qualité spatiale et la cohérence de la proposition constructive de ce pavillon, il se questionne sur la pertinence de cette relation et si l'espace extérieur est suffisamment « protégé » pour offrir le calme souhaité dans ce lieu de recueillement.

Le cimetière est lu comme un parchet. Bien qu'en contradiction avec l'orientation existante, l'implantation des nouvelles tombes et des niches le long des courbes de niveaux ancre le cimetière dans son contexte viticole et renforce l'unité du site. Le traitement diversifié, en strates, de la végétation (arbres majeurs, secondaires, cépées, prairies et gazons) est apprécié.

Dans sa matérialisation, la proposition de végétalisation du site avec des pavés de pierre à joints variables est convaincante et permet de travailler le dégradé entre les matériaux avec finesse. Son extension à l'ensemble du site, semble en revanche trop généralisée, en particulier sur le pourtour et le parvis de l'église.

Concours pour le réaménagement de l'Espace des deux Clochers à Vionnaz - BRISE DE PENTE



Plan de situation - 1/500

Caractéristiques du lieu

Site emblématique du Chablais vaudois, l'Espace des deux clochers à Vionnaz témoigne de l'histoire millénaire de cette paroisse. Son caractère de 1981 au pied d'un clocher figure encore l'emplacement d'un premier sanctuaire datant de 1140, cédant l'église neo-gothique actuelle, construite en 1908.

Ce singulier édifice domine la plaine du Rhône, dont il constitue par sa verticalité un repère paysager majeur. Intégré au sommet du cône de déjection formé par le torrent de la Gruffa, il assure le développement du village en contrebas, et marque la transition entre les vignes en amont et les constructions en aval.

Le site se caractérise par ses nombreux murs et murets contribuant à approximer la pente du cône de déjection, mais qui agissent aussi comme paravents pour le cimetière, la promenade de l'église et les champs avoisinants. Cette matérialisation des limites favorise une lecture de l'Espace des deux clochers comme composition d'entités distinctes, liées entre elles par l'appareur rétrogradé de la route.

Si les qualités existantes évoquées plus haut méritent d'être soulignées et valorisées par le projet, l'extrême sensibilité et absence de végétation sur certains talus appellent une réflexion de l'ensemble en ce qui concerne les aménagements extérieurs.



Situation territoriale

Nouvelle organisation du site

Les générations antérieures à l'égise ainsi qu'au cimetière restent échangées dans leur implantation. Le cimetière lui-même est redéfini à l'intérieur de ses murs. La nouvelle crypte est positionnée dans le stationnement actuel, en haut que troisième entité de l'Espace des deux clochers. En continuité avec l'organisation existante du site, des murs sont construits pour délimiter la crypte et ses aménagements extérieurs.

La circulation automobile est maintenue en aval du site par garage dédié au chemin des deux clochers. Cette zone est réaménagée en un parking accessible, sur lequel sont également disponibles les places de stationnement demandées. Ces fonctions sont dépourvues de matérialisation claire, dans l'intention de valider le rôle et de réserver l'usage du stationnement aux visiteurs de la crypte, de l'église et du cimetière. Le parvis connecté et distribué aux trois entités. L'accès à la crypte offre également un cheminement adouci jusqu'à la ligne de crête reliant par le haut l'ensemble du site pour les personnes à mobilité réduite ou le transport des déficients.

Un nouveau tapis de parvis unifie l'ensemble du site par son motif. Une délimitation de joints enherbés, joints saisis et joints creux offre une diversité de situations et répond aux différents besoins, notamment ceux des surfaces carrossables et des accès confortables pour les personnes à mobilité réduite. Les joints saisis assurent une porosité de sol permettant l'infiltration des eaux pluviales et laissant la liberté à la végétation murale et rudérale de coloniser ces interstices.

De même, la végétation dont la typologie se décline sur les trois espaces, contribue à cette unité. Elle est constituée d'une strate d'arbres majestueux de haut jet filand, enfilés qui dialoguent avec la verticalité des deux clochers et marquent en particulier l'axe d'accès de la crypte. Une strate d'arbres de deuxième grandeur constitue d'arbres champêtres, de sorbiers, d'aulnes, d'orties à feuille d'Osier, agrémentés les abords de la crypte, du parvis et le cimetière. Enfin, ce dernier est complété d'arbres à fleur printanière en cépages et basse tige, comme une prolongation du verger qui le surplombe.

Pour mettre en œuvre une gestion des eaux pluviales vertueuse, l'aménagement offre une porosité des sols accrue favorisant l'infiltration des eaux. De plus, la récupération des eaux de toiture de l'église conduit à travers le cimetière ressortir en son centre dans un bassin d'infiltration planté d'une végétation d'hélicyphe.



Trois entités



Accès et circulation



Palettes végétales



Perméabilité et végétation des sols



Gestion des eaux de pluie

Le cimetière

Les éléments forts du cimetière actuel, son périmètre de murs, son caractère de 1981 et l'importance du sanctuaire de 1140 sont préservés comme espaces formels et historiques pour le projet. Sa topographie caractéristique en plan incliné et en son tracé axiale sont également maintenues.

Les nouvelles niches pour les urnes sont aménagées en terre, en alternance avec les emplacements prioritaires des tombes, dans une organisation régulière qui longe les cordons de vivaces. Ce motif, approuvé à celui des végétales existantes, se matérialise graduellement sur l'ensemble du cimetière à mesure que les tombes existantes sont remplacées. Les niches des urnes, disposées à l'arrière avec une capacité permettant le regroupement de plusieurs éléments, agissent comme guides pour le positionnement des nouvelles tombes.

Face au clocher et dans l'empire du premier sanctuaire, une place centrale clairement délimitée intercepte le champ des niches et des tombes. Elle accueille un bassin d'eau calme propice au repos. Un banc à l'arrière d'un certain à l'arrière y fait face au rétrograde du jardin des souvenirs.

L'ensemble du cimetière est sainé de gazon. Des prairies fleuries prennent place entre les rangées de niches dans l'attente de l'apparition progressive des tombes. Cette végétation florissante transmet l'espérance de grandir actuel en un espace ouvert qui accueille la vie, la biodiversité. En amont, surplombant le cimetière, un large banc ouvert sur la vallée offre un espace de repos propice à la méditation, aux souvenirs des personnes chères.



Points de vue

La crypte

Dans une logique de continuité avec l'organisation existante du site, deux nouveaux murs en béton murets bas de délimitation du cône de déjection délimitent l'espace attribué à la crypte. Entre ces deux murs sont disposés en entasse un jardin d'accueil, la crypte elle-même, et un jardin arrière clos.

Le jardin d'accueil, accessible depuis le parvis, est un lieu de rassemblement et de retrouvailles entre proches. Un cheminement PMR ponctué de bancs permet d'y gravir la pente jusqu'au niveau de la crypte et de l'église. Il est généralement planté d'arbres de deuxième grandeur et accompagné d'une strate basse de vivaces qui fleurit les pieds des arbres et des murs. Une végétation ligneuse colonise les pentes qui surplombent la crypte à l'arrière des plantations régulières peuplées aussi bien dans les murs de l'église et du cimetière.

La crypte est abritée par une toiture inclinée abstraite, recouverte d'arbouses, et posée en équilibre sur une poutre en béton reposant sur les deux murs. Des parois intérieures en bois lui confèrent un caractère confortable, presque domestique, favorisant une atmosphère rassurante lors des veilles. Elles intègrent des assises périphériques tout en laissant persister la matérialité des murs et traverser la lumière naturelle. Sa façade arrière, constituée de parcs de verre se chevauchant sans montants verticaux, se dématérialise face au jardin et au paysage. Des corniches permettent de la traverser pour accéder au jardin.

Le jardin arrière, dont l'utilisation est réservée à la crypte, est aménagé dans la prolongation des vignes situées en amont. Les rangs existants descendent la pente vers la crypte et sont couverts à leur extrémité de rochers, utilisés traditionnellement dans cette configuration pour tenir à distance les animaux et rendre le sentier sûr.



Plan du rez-de-chaussée - 1/200



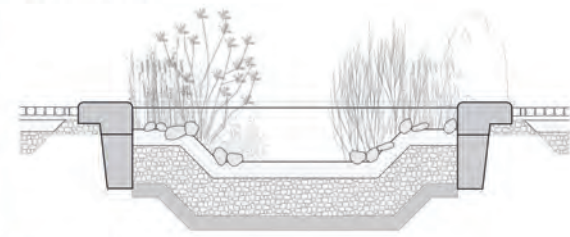
Vue de la crypte depuis le jardin d'accueil



2025 2040 2055 2070
Temporalité cimetière



Détail niches Colombarium - 1/20



Détail bassin Espace d'eau - 1/20

PROJETS NON PRIMÉS

N°02 **PASSAGES**

FOURNIER-MACCAGNAN ARCHITECTES, BEX

Collaborateurs :

Kipper Henning, Maison Elie, Delattre Edward, Cosandey Amélie

ATELIER GREPT SARL, SAINT GINGOLPH

Collaborateurs :

Clotilde Rigaud

CONCOURS DE PROJET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DES DEUX CLOCHERS À VIONNAZ
Passages

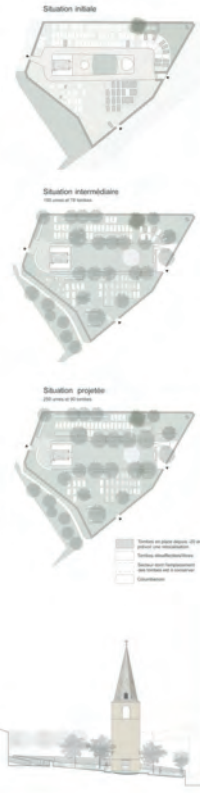
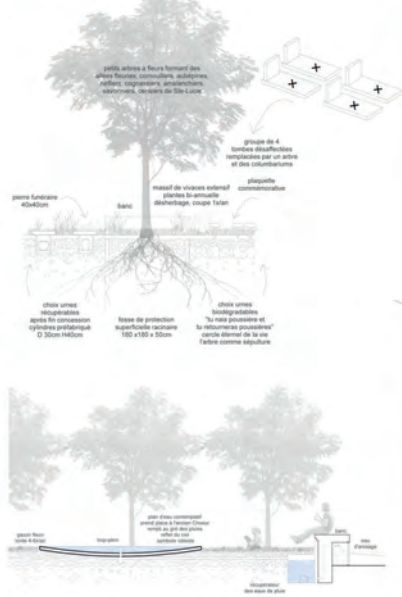
Le projet de restauration vise à valoriser l'espace des deux clochers de Vionnaz en intégrant harmonieusement l'histoire du lieu, la nature environnante, et les besoins contemporains du village.

LE CIMETIÈRE

Le cimetière se transforme par étapes successives. Plus qu'un columbarium vertical unique, un système horizontal est proposé en vue de créer un cimetière-jardin laissant s'exprimer les éléments forts du site. L'usage unique de tombes pour être disséminées, sera remplacé par une surface de visées entrecroisées accueillant les urnes funéraires sous le couvert de petits arbres feuillus judicieusement plantés en lignes, créant à chaque fois un lieu de recueillement apaisant et intime. Seules deux tombes adossées la pente du site et structurant dans un même geste un dénivellement central, "un visé" rappelleront la nef de l'église disparue. Cette opération en-montage est un lieu de réhabilitation et de recueillement accueillant mêlant en valeur le clocher-porche de 1581 qui la domine. Le dénivellement est caractérisé par un miroir d'eau, dépression marquant l'ancien chœur qui se remplit ou se vide à loisir ou au gré des pluies. Cette pièce d'eau circulaire relie le ciel marqué l'entrée du cimetière et confère une dimension contemporaine au lieu. Une bordure se retourne en un banc arrondi, pendant du miroir d'eau, constituant un lieu agréable en lien direct avec le porche désormais ouvert sur l'esplanade engazonnée. Cet espace méditatif, intime, profite de l'ombre et de la présence du clocher ainsi que de vues intéressantes cadrées par la végétation. Ce nouvel aménagement réactive la seconde entrée du cimetière en retirant les usages du porche et de son ancien parvis.

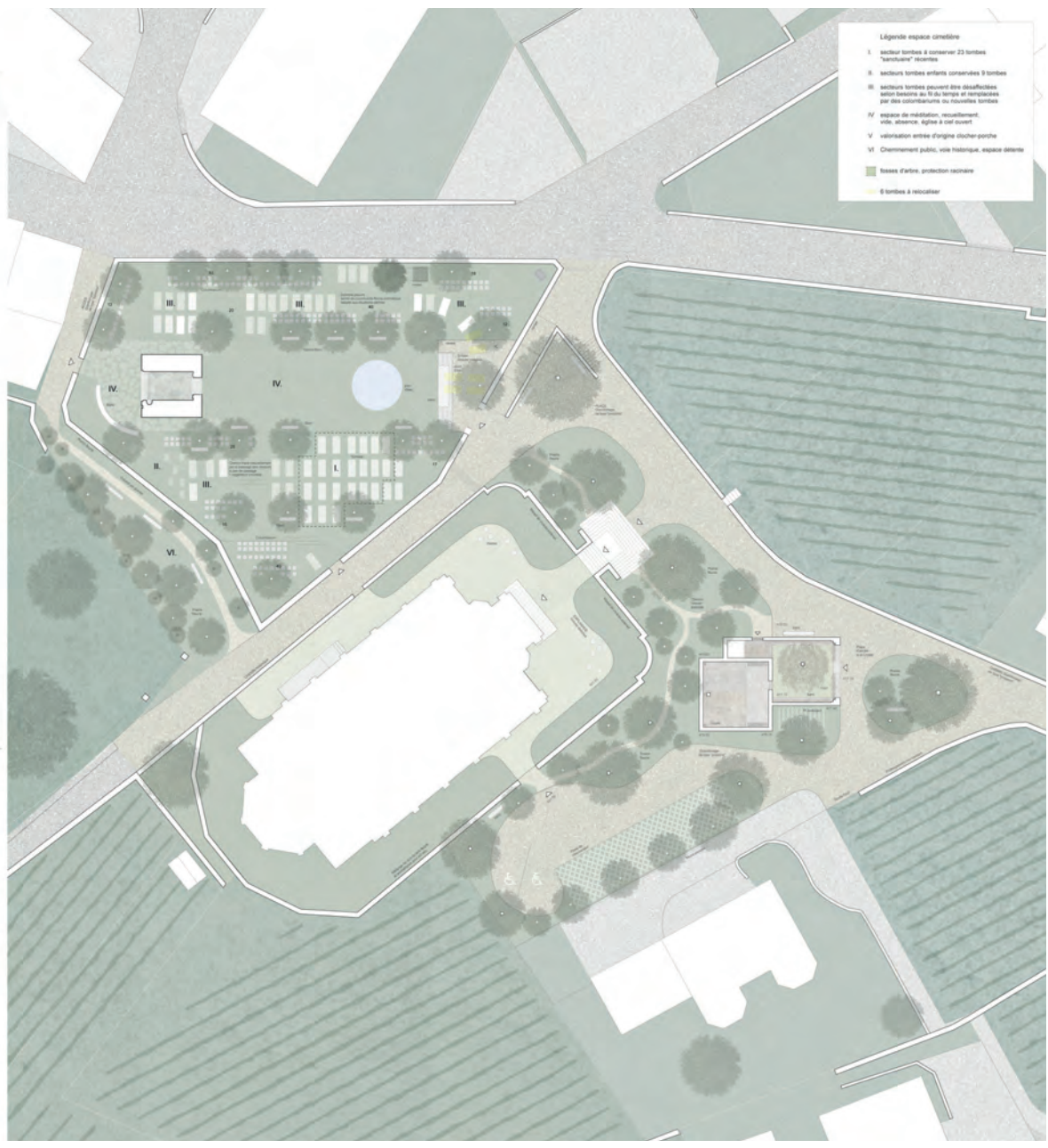
La typologie et l'entretien des surfaces végétales sont définies par zones. Les surfaces réservées aux columbariums sont agrémentées de plantes vivaces feuillues nécessitant un entretien limité (désherbage régulier et une coupe annuelle). L'espace central est semé d'un gazon feutré résistant au piélinement, bordé à l'ouest et orientales adaptés à la situation pluvieuse et sèche et à un entretien réduit. Des cheminements en gravier stabilisé sont judicieusement maintenus au droit des passages fréquentés, tandis que la végétation côtoie plus densément les pieds de murs et les inter-tombes. Cela permet de définir une mosaïque d'espaces favorisant la biodiversité tout en réduisant le coût d'entretien et en supprimant l'arrosage.

L'espace végétalisé qui surplombe le cimetière, accolé au cheminement historique, accueille un petit verger et quelques bancs publics profitant d'une vue privilégiée sur les hauteurs de Vionnaz et les Phélaix. Le cimetière, précédemment marqué par la rigueur de ses alignements de tombes, se transforme progressivement en un jardin de mémoire.

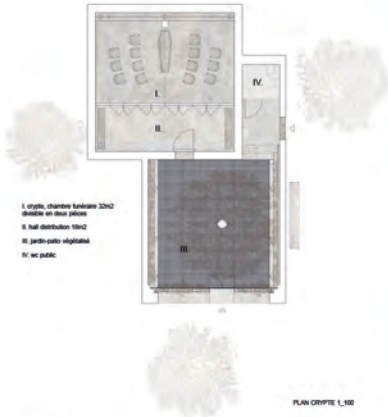


L'ARBORISATION

L'arborisation participe à structurer et hiérarchiser les espaces. Les deux arbres persistants et semi-persistants du cimetière et de la croix répondent aux deux clochers par leur verticalité. Deux silhouettes marquant les placettes aux portes d'entrée de l'espace des deux clochers. Quatre autres entourent le sévère de l'église, du cimetière et du parking. Des lignes singulières de petits arbres à fleurs transforment le cimetière en espace d'agrément, sans encombrer l'ancien clocher (columbariums, columbarium, vallon, croix de Sainte-Luce, entrées au pied desquels étaient enterrés les moines des abbayes au Moyen Âge). En-dedans et au pied des murs, une série d'arbustes et de buissons indigènes associés à une prairie fleurie offrent plus d'apaisement aux limites et encroûtes (gigantes, vieilles, ergousses, fers), une manière de soigner les transitions spatiales et la vie-vie avec le voisinage.



CONCOURS DE PROJET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DES DEUX CLOCHERS À VIONNAZ
Passages



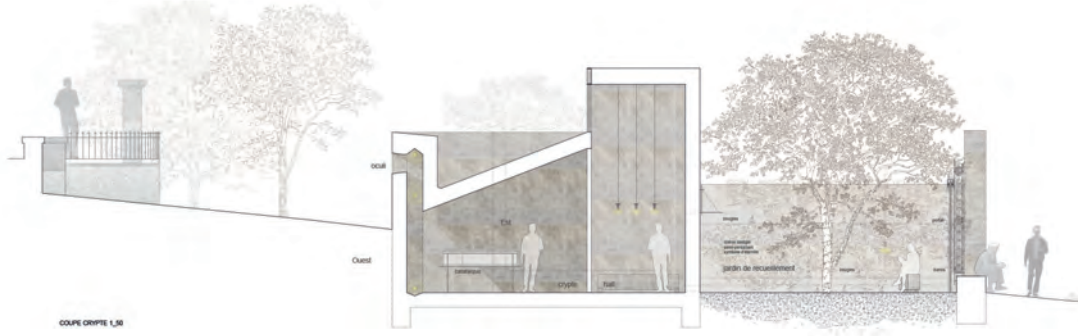
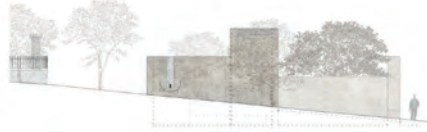
- I crypte, chambre funéraire 22x2
- II hall distributeur 15x2
- III jardin-patio végétalisé
- IV, rue public

PLAN CRYPTE L10

LA CRYPTE

Quatrième élément fort du programme, la crypte s'intègre au lieu. Son disposition s'inspire du dispositif des anciens mausolées en pierre caractéristique de Vionnaz. L'organisation des vignes permet de redéfinir les limites de l'espace des deux clochers, lui donnant une forme s'élevant sur le village. Préfigurant précisément l'axe de l'ancienne église du même siècle, orientée est-ouest selon la tradition catholique dite de l'axe solaire, elle accorde cette direction forte du site au bâtiment entier en réinterprétant ses éléments caractéristiques : fonction clocher, la crypte et le portail de l'ancienne église. Tous implantés au 19 de chemin des Vignes d'Éto-Fras. L'espace de la crypte est délimité intérieurement, l'accès se fait par un jardin-patio ouvert au quartier, lieu de rassemblement, dépôt de fleurs, de plantes et de bougies en mémoire aux défunts. Cet espace extérieur est planté d'un arbre qui détermine, désigne avec l'ensemble végétal. Un chemin bordé à bords sombres (Chœur vermeil éblouissant) est proposé, la perspective étant synonyme d'éternité et d'immortalité et du chemin de l'au-delà. Il fait écho au lieu crypte présent dans le cimetière, lui-même peuplé et baigné. Le patio accueille et invite les visiteurs à utiliser cet espace dédié au rassemblement en tout temps. Il constitue un premier nivellement d'axe passant notamment par une épave, sculpture et pavage vers l'extérieur des matériaux, comme autant de points fondamentaux aux directions, depuis différenciant qu'un les franchissent dans un sens ou dans l'autre. La pièce des défunts doit le fait s'ouvrir vers l'Est, symbole de la croyance dans la résurrection est caractérisée par une lumière zénithale dans lequel se respire et à la vieillesse.

Une plateforme face au portail de jardin de la crypte s'intègre au village et répond au portail visible de l'ancienne église existant dans un esprit est élément historique du site, le faisant entrer dans cette composition.



COUPE CRYPTE L1M



COMPOSITION TOITURE
Lame bois chêne rouvre 2,4 cm
Lame bois 3,4 cm
Lame bois
Lame bois 2,4 cm
Lame bois 2,4 cm

COMPOSITION FACADE
Lame bois chêne rouvre 2,4 cm
Lame bois 3,4 cm
Lame bois 2,4 cm
Lame bois 2,4 cm

COMPOSITION RADER
Lame bois chêne rouvre 2,4 cm
Lame bois

LE JARDIN DES SOUVENIRS

L'histoire des pratiques funéraires, des sépultures et croyances amène à la réflexion. L'histoire des pratiques du jardin des souvenirs. Pour Vionnaz, la proposition d'intégrer le jardin des souvenirs de l'espace des deux clochers pour amener à une balade, une entrée et un rassemblement au-delà du lieu en suivant le parcours de la voie historique est égale comme une mémoire. Un jardin ouvert au centre du village, en pierre noire, les deux clochers, de la construction, possible et durable, représenté par une table sur une voie engazonnée d'histoire qui ouvre le regard et invite à la méditation, un lieu symbolique représentant des Vionnaises.



Site de Sanlúcar, Barroco Vega, Musée de Hita-Laforca, Espagne



N°03 **LA BEAUTE DU RESTE**

BFN ARCHITECTES SARL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Aude Bornet Fournier, Geneviève Nanchen

GEORGES DESCOMBES, CAROUGE

Collaborateurs :

-

LA BEAUTE DU RESTE

concerns de projets pour le réaménagement de l'Espace des deux clochers septembre 2013



PERITES ET MURETS



SCHEMA MORPHOLOGIQUE CLOIS ET VOIES



AXES ACCES VOIES ROUTE



La morphologie du village est construite de 100 et d'équipes d'axes, les alignements, l'axe public une dérive par ses sections la structure la structure et l'axe d'axe.

La transformation de certains des deux clochers vise tout à la fois à réorganiser l'ensemble des espaces publics, réajuster les alignements existants et d'y intégrer les nouveaux bâtiments à l'architecture de la ville et de l'église et la structure.

Par la réorganisation des axes et l'aménagement de l'espace public et élargissement de l'axe transversal par le site en valeur des visuels. C'est une partie de la structure existante qui est à garder la nouvelle partie de l'organisation à l'axe sur le nouveau plan de la ville.

En respectant les principes de l'axe public, l'axe public est structuré par les axes de la ville et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de la ville et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de la ville et de l'église.

SCHEMA REORGANISATION CLOIS ET VOIES PUBLICS



PLAN 1000

Reprendre dans le sens du chemin des deux clochers, ainsi que les axes publics et les axes de circulation. Pour passer à la place des axes d'alignement de l'axe et de distribution, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église.

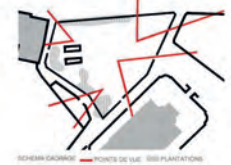
Reprendre dans le sens du chemin des deux clochers, ainsi que les axes publics et les axes de circulation. Pour passer à la place des axes d'alignement de l'axe et de distribution, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église.



SCHEMA REORGANISATION CLOIS ET VOIES PUBLICS



AXES PRINCIPAUX AXES ALLEES SECONDAIRES



SCHEMA CADASTRE POINTS DE VUE BISEL PLANTATION



BARRIERS VEGETALE ET MURALE ALLEES SECONDAIRES SCHEMA CADASTRE CLOIS ET VOIES PUBLICS



BARRIERS VEGETALE ET MURALE ALLEES SECONDAIRES SCHEMA CADASTRE CLOIS ET VOIES PUBLICS

La grille existante de l'axe d'alignement de l'axe et de distribution, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église.

La grille existante de l'axe d'alignement de l'axe et de distribution, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église.

La grille existante de l'axe d'alignement de l'axe et de distribution, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église.

La grille existante de l'axe d'alignement de l'axe et de distribution, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église, l'axe public est structuré par les axes de l'axe et de l'église.



N°04 LES JARDINS D'ARMIDE

O&C ARCHITECTES SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Bruno Oliveira, Malik Boukhechina, Débora Correia, Nicolas Chatelan,
Marc Oberson

VERNOZE WOODS ARCHITECTES, VEVEY

Collaborateurs :

Craig Verzone, Diego Bermudez, Henk Veld, Claudia Alavedra

Les Jardins d'Armide



△ PLAN DE SITUATION TOPOGRAPHIQUE | 1:500

Le projet répond à la volonté de mettre en place le sentiment et l'atmosphère d'un jardin, dans un lieu de culte et de recueillement où se rencontrent des émotions fortes et opposées. Le site peut ainsi être décomposé en quatre aspects que sont la végétation, la gestion de l'eau et la circulation.



Végétation



TYPE DE VÉGÉTATION :
 Plante Fleuve
 Plante Grass
 Grevier Entaillé
 Grevier Stabilité
 Parking

Gestion de l'eau



PERMEABILITE DU SOL :
 Nulle
 Moyenne
 Elevée
 Eau Canalisée
 Eau de Ruissellement et Infiltration

Circulation et cheminement



TYPE DE CIRCULATION :
 Pédonale libre
 Pédonale contrôlée
 Mixte

Éclairage



TYPE D'ÉCLAIRAGE :
 Éclairage des Clochers
 Éclairage de Circulation

La végétation est disposée afin de différencier les trois espaces principaux que sont le parvis de l'église, le parvis du cimetière et le parvis de la crypte et qui sont connectés au parvis central en contrebas. L'arborescence proposée sur le parvis de l'église et sur le cheminement qui mène à la crypte est composée de grands arbres qui marquent les différents espaces en retenant les accès et en cadrent les vues sur le Grand paysage. L'accès piéton par l'escalier au nord du site est lui aussi marqué par deux Lindéniers.

Une fois sur le parvis principal, lieu de rassemblement des trois usages, les quatre magnolias au centre du cimetière créent une tension et invitent les visiteurs à se promener, à se rapprocher de l'ancien clocher, et à voir le site en entier. Le végéter existant sur la parcelle voisine est étendu et construit le limite du cimetière le long du chemin inscrit à l'IVS. En contrebas de l'église, à l'est, un jardin de plus sépare le parking du parvis et propose un chemin ombragé, confortable depuis la crypte.

Au même titre que le projet s'articule, la gestion de l'eau reprend les mêmes hiérarchies par le biais de trois séquences. En premier lieu, le traitement de l'eau de surface sur les parties imperméables est réduit à son maximum pour laisser place à des surfaces perméables. Ensuite, la gestion de l'eau se traduit par l'infiltration directe des sols selon leur matérialité et leur usage.

Le jardin ainsi que les espaces des arbres et de la végétation profitent au plus proche des richesses de l'eau pour leurs besoins naturels. Un bassin tampon pour la biodiversité est prévu dans la fonction du parvis supérieur et inférieur de la place au-devant de l'église. Enfin, l'utilisation des eaux recyclées et des surplus sont repris sous le parvis inférieur pour une infiltration directe qui profitera au jardin et qui accompagnera l'accès piéton et des vignes qui se trouvent en contre-bas par gravité. Ce système favorise une gestion maîtrisée et optimale de l'eau locale en la traitant sur place pour son infiltration directe.

En évitant les véhicules dès l'entrée du site par la position du parking, la place inférieure du parvis de l'église laisse place à un aménagement de parvis de la région afin de favoriser la lecture d'une place et non d'une zone de circulation. Quelques riverains des propriétés en amont seront autorisés à traverser cette place. Partant de ce principe, les accès piétons prennent pleinement tout l'espace à disposition au site comme un lieu de pause, de contemplation et de recueillement.

Les surfaces peuvent également être divisées en trois thèmes qui correspondent à des usages différents : la zone piétonne en grès qui se développe librement et de manière définie à travers le jardin, la zone mixte (roule, piéton) et les courbes de diambulation piétonne qui seront en grès stabilisé pour supporter les passages de piétons tout en permettant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ces chemins en grès seront d'une couleur chaleureuse afin de donner une identité propre au passage à pied et pour limiter l'entretien du site.

Le principe d'éclairage proposé se veut plutôt discret et éparse, privilégiant la mise en évidence d'objets et de lieux particuliers plutôt qu'à éclairer uniformément l'ensemble du site. Comme le lieu est riche de singularités, son éclairage suit la même logique en apportant une ambiance lumineuse propre à chacun de ces espaces.

Ainsi, des touches de lumière, plus ou moins denses et plus ou moins fortes, viendront mettre en valeur avec des intensités différentes l'ancien clocher, l'entrée de l'église, l'entrée de la crypte, ou encore le jardin des souvenirs. Une attention particulière sera portée à minimiser toute pollution lumineuse en veillant à ce que les éclairages soient dirigés de manière appropriée tout en assurant le confort et la sécurité visuelle des usagers du site.



△ A-A) COUPE LONGITUDINALE DE LA CRYPTÉ | 1:200

Le site riche en histoire se caractérise par des zones et objets protégés tels que le clocher de l'ancienne église construite en 1581. Il est aussi hiérarchisé par des murs d'enceinte d'époque qui délimitent les espaces et qui ont contribué au développement du secteur. L'enceinte de la nouvelle église de 1902 prend place à côté de l'ancienne enceinte en venant s'insérer dans le site avec une nouvelle orientation et en préservant la vigne qui l'entoure. Cette implantation laisse donc la place au sud-est à une surface dédiée au stationnement du site et à l'accès aux vignes en secteur.

Notre approche se tourne donc naturellement sur ces éléments marquants de l'histoire du lieu et leur mise en valeur dans une distribution hiérarchisée claire en intégrant le jardin au cœur du site.

Les parvis supérieur et inférieur de la nouvelle église fonctionnent ensemble, permettant aux célébrations de profiter d'une zone sécurisée et ouverte sur la place, tout en offrant des perspectives sur les éléments du passé dans toutes les directions. Ils s'ouvrent aussi visuellement sur le grand paysage qui s'étend au loin. L'intégration de la végétation permet de créer des espaces variés de qualité afin d'offrir des zones ombragées permettant l'intégration de biodiversité et de jardins au cœur du site.

Deux accès au site sont privilégiés :

Le premier, piétonnier, relie le village en contrebas directement depuis le parvis inférieur. Il est aménagé sous la forme d'un escalier relativement allongé qui accompagne la vieille muraille de manière douce et directe. Un espace dégagé en bas de l'escalier permet de conserver une distance à la route afin d'améliorer la sécurité et la visibilité. Cet escalier est complété par un jardin en pente qui marque l'entrée au nouveau jardin et annonce déjà que le visiteur retrouvera un lieu plané, ombragé et calme.

Le deuxième accès au site, pouvant être pratiqué en véhicule ou en mobilité douce, chemine le long des enceintes en pierre à l'est pour faire face au parvis et à l'invitation de se garer avant d'entrer dans ce dernier. On y découvre alors à la limite du vignoble, la crypte, lieu de recueillement et d'intimité, qui vient se loger délicatement de manière que son volume ne soit pas perturbateur dans ce paysage à l'identité déjà forte. Son positionnement lui offre un support de proximité et une relation privilégiée avec la nature, les vignes et l'église tout en offrant un décalage visuel sur la partie du Rhône.

Les parvis inférieur et supérieur renforcent le point d'ancrage de la liaison entre les trois espaces majeurs du site : la crypte, le parvis de l'église et le cimetière.

Le cimetière quant à lui conserve autant que possible les emplacements des tombes actuelles et s'articule autour d'une centralité en prenant la forme d'un jardin qui se développe dans sa périphérie. Cette centralité contient une fontaine, quatre magnolias et des bancs pour accueillir les cérémonies et les visiteurs. Ce lieu de recueillement fait hommage à l'ancien clocher en respectant l'axe de la façade et permet de voir le site en entier. À partir de là, le projet propose un cheminement à faible pente pour favoriser une distribution dans l'ensemble du site. Les columbariums proposés arborent une forme simple en carré, posés au sol et juxtaposés les uns aux autres, servant ainsi de guide dans ce lieu de pèlerinage et d'hommage. Ils accompagnent ainsi les courbes de niveau naturelles du site tout en mettant en valeur les murs de l'enceinte et permettant de réaliser une saison végétale verticale avec le verger projeté qui se situe à l'amont du site. Les columbariums forment donc une limite entre d'un côté le jardin qui vient s'appuyer contre, et de l'autre le cheminement.



PLAN DE SITE | 1:200



Δ B-B | COUPE TRANSVERSALE FACE DU CLOCHER | 1:200



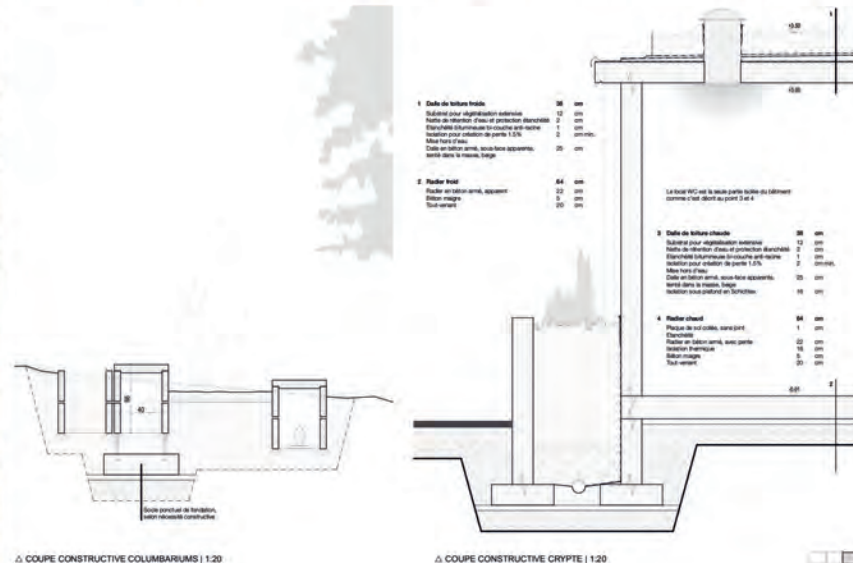
Concours Espace des Deux-Clochers



△ C-C | COUPE LONGITUDINALE AXE DU CLOCHER | 1:200



Les Jardins d'Armidé



N°07 **FLOS CAMPI**

AALBERTI BUREAU D'ARCHITECTURE SA, COLLOMBEY

Collaborateurs :

Adrien Alberti, Cristina Pasadas, Raluca Tudor

LATTION VEILLARD SARL, VOUVRY

Collaborateurs :

Evan Lattion

CONCOURS - ESPACE DES DEUX-CLOCHERS | FLOS CAMPI

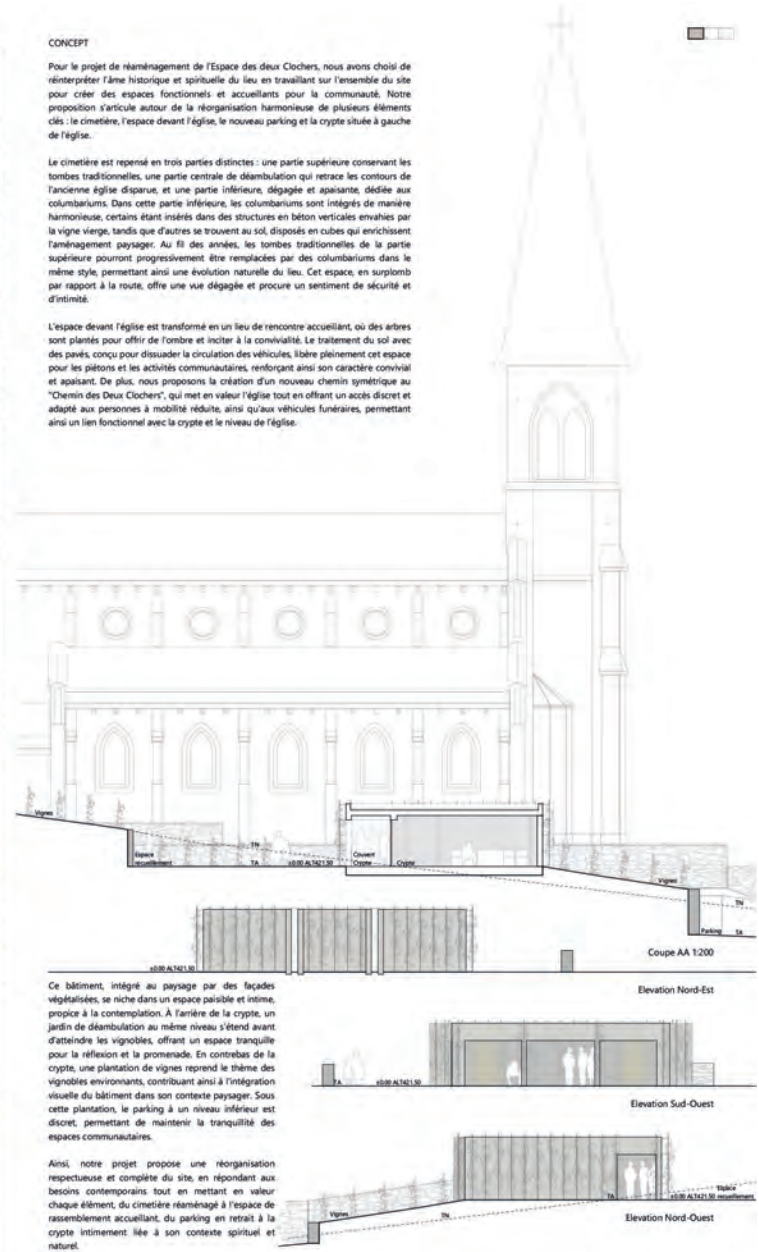


CONCEPT

Pour le projet de réaménagement de l'Espace des deux Clochers, nous avons choisi de réinterpréter l'âme historique et spirituelle du lieu en travaillant sur l'ensemble du site pour créer des espaces fonctionnels et accueillants pour la communauté. Notre proposition s'articule autour de la réorganisation harmonieuse de plusieurs éléments clés : le cimetière, l'espace devant l'église, le nouveau parking et la crypte située à gauche de l'église.

Le cimetière est repensé en trois parties distinctes : une partie supérieure conservant les tombes traditionnelles, une partie centrale de déambulation qui retrace les contours de l'ancienne église disparue, et une partie inférieure, dégagée et apaisante, dédiée aux columbariums. Dans cette partie inférieure, les columbariums sont intégrés de manière harmonieuse, certains étant insérés dans des structures en béton verticales envahies par la vigne vierge, tandis que d'autres se trouvent au sol, disposés en cubes qui enrichissent l'aménagement paysager. Au fil des années, les tombes traditionnelles de la partie supérieure pourront progressivement être remplacées par des columbariums dans le même style, permettant ainsi une évolution naturelle du lieu. Cet espace, en surplomb par rapport à la route, offre une vue dégagée et procure un sentiment de sécurité et d'intimité.

L'espace devant l'église est transformé en un lieu de rencontre accueillant, où des arbres sont plantés pour offrir de l'ombre et inciter à la convivialité. Le traitement du sol avec des pavés, conçu pour dissuader la circulation des véhicules, libère pleinement cet espace pour les piétons et les activités communautaires, renforçant ainsi son caractère convivial et apaisant. De plus, nous proposons la création d'un nouveau chemin symétrique au "Chemin des Deux Clochers", qui met en valeur l'église tout en offrant un accès discret et adapté aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux véhicules funéraires, permettant ainsi un lien fonctionnel avec la crypte et le niveau de l'église.



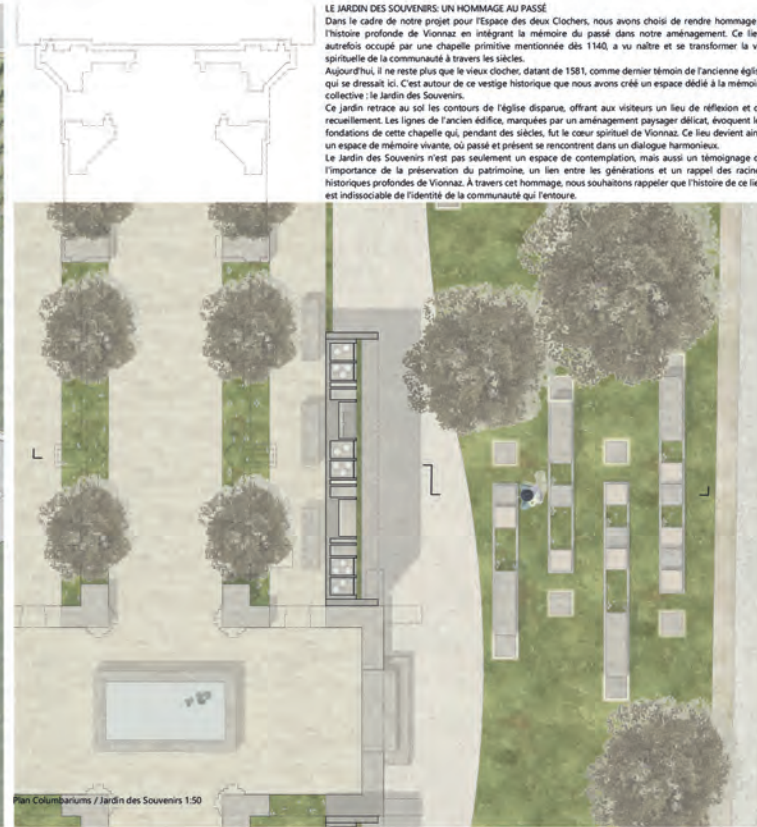
Ce bâtiment, intégré au paysage par des façades végétalisées, se niche dans un espace paisible et intime, propice à la contemplation. À l'arrière de la crypte, un jardin de déambulation au même niveau s'étend avant d'atteindre les vignobles, offrant un espace tranquille pour la réflexion et la promenade. En contrebas de la crypte, une plantation de vignes reprend le thème des vignobles environnants, contribuant ainsi à l'intégration visuelle du bâtiment dans son contexte paysager. Sous cette plantation, le parking à un niveau inférieur est discret, permettant de maintenir la tranquillité des espaces communautaires.

Ainsi, notre projet propose une réorganisation respectueuse et complète du site, en répondant aux besoins contemporains tout en mettant en valeur chaque élément, du cimetière réaménagé à l'espace de rassemblement accueillant, du parking en retrait à la crypte intimement liée à son contexte spirituel et naturel.

CONCOURS - ESPACE DES DEUX-CLOCHERS | FLOS CAMPI



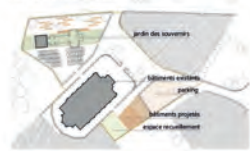
Coupe BB 1:50



LE JARDIN DES SOUVENIRS: UN HOMMAGE AU PASSE
 Dans le cadre de notre projet pour l'Espace des deux Clochers, nous avons choisi de rendre hommage à l'histoire profonde de Vionnaz en intégrant la mémoire du passé dans notre aménagement. Ce lieu, autrefois occupé par une chapelle primitive mentionnée dès 1140, a su naître et se transformer la vie spirituelle de la communauté à travers les siècles.
 Aujourd'hui, il ne reste plus que le vieux clocher, datant de 1581, comme dernier témoin de l'ancienne église qui se dressait ici. C'est autour de ce vestige historique que nous avons créé un espace dédié à la mémoire collective: le Jardin des Souvenirs.
 Ce jardin retrace au sol les contours de l'église disparue, offrant aux visiteurs un lieu de réflexion et de recueillement. Les lignes de l'ancien édifice, marquées par un aménagement paysager délicat, évoquent les fondations de cette chapelle qui, pendant des siècles, fut le cœur spirituel de Vionnaz. Ce lieu devient ainsi un espace de mémoire vivante, où passé et présent se rencontrent dans un dialogue harmonieux.
 Le Jardin des Souvenirs n'est pas seulement un espace de contemplation, mais aussi un témoignage de l'importance de la préservation du patrimoine, un lien entre les générations et un rappel des racines historiques profondes de Vionnaz. À travers cet hommage, nous souhaitons rappeler que l'histoire de ce lieu est indissociable de l'identité de la communauté qui l'entoure.

CONCOURS - ESPACE DES DEUX-CLOCHERS | FLOS CAMPI

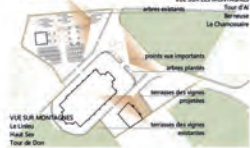
ORGANISATION SPATIALE



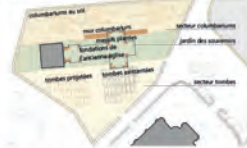
PERMEABILITÉ DES SOLS / VOCABULAIRE VÉGÉTAL



TOPOGRAPHIE / SPATIALITÉ / PAYSAGE



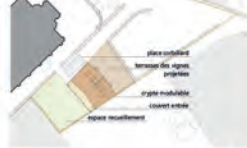
CIMETÈRE



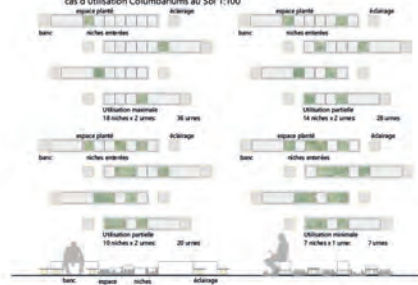
MOBILITÉ / ACCESSIBILITÉ



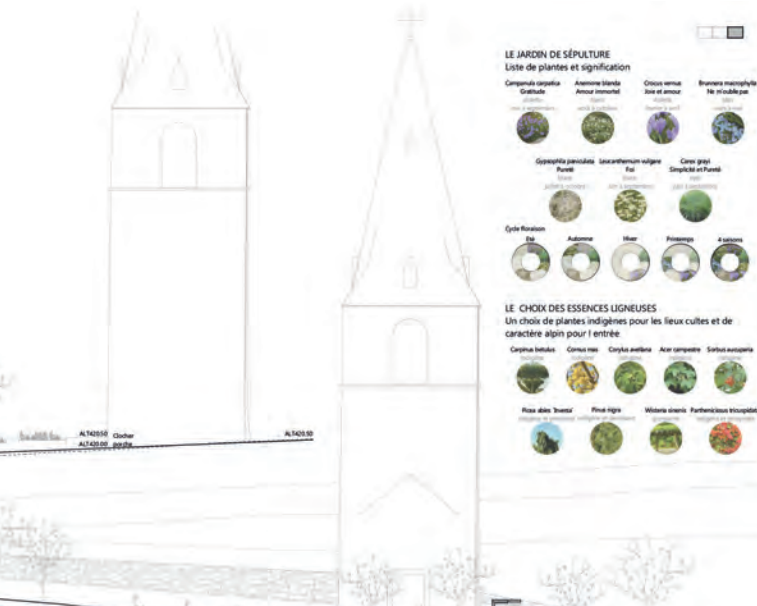
CRYPTE



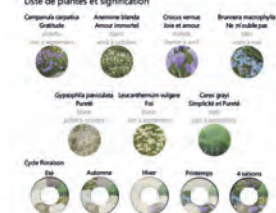
SCÉNARIOS cas d'utilisation Columbariums au Sol 1:100



Elevation Murs Columbarium 1:200



LE JARDIN DE SÉPULTURE



LE CHOIX DES ESSENCES LIGNEUSES

